

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Participation aux charges de fonctionnement des écoles de Saint-Aignan-Sur-Roë

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour participer aux frais de scolarité de quatre élèves de Fontaine-Couverte inscrits à la rentrée scolaire 2010/2011 dans les écoles privée et publique de St-Aignan, soit 563 € par enfant.

Demande de participation financière de la commune de Brains-Sur-Les-Marches pour le RPI

Suite à la demande de participation financière de la commune de Brains-Sur-Les-Marches aux frais de scolarité de l'année scolaire 2010/2011 du RPI Brains/La Roë pour 1 enfant de Fontaine, le conseil municipal décide de participer aux frais scolaires, soit 550.00 € pour l'élève concerné.

Vote des taux d'imposition 2011

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter les taux suivants :

- le taux de la taxe d'habitation, soit 17.58 %,
- le taux de la taxe foncière (bâti), soit 13.21 %,
- le taux de la taxe foncière (non bâti), soit 32.99 %,
- le taux de cotisation foncière des entreprises, soit 19.61 %.

En raison de la réforme de la fiscalité directe locale, ces taux correspondent aux taux de référence communaux 2010 qui ont été recalculés par les services fiscaux.

Affectation des résultats 2010

Compte tenu des résultats définitifs arrêtés lors du vote des comptes administratifs 2010, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget commune

- Prévision d'affectation (article 1068 – réserves) pour couvrir le besoin de financement : - €
- Report en fonctionnement (article 002) de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2010, soit + 108 075.23 €

Budget assainissement

- Report en investissement (article 001) de l'excédent d'investissement au 31/12/2010, soit + 22 936.62 €
- Report en fonctionnement (article 002) du résultat de fonctionnement au 31/12/2010, soit - 0.30 €

Budget lotissement de Jouvence

- Résultat de fonctionnement au 31/12/2010 : 0.00 €
- Résultat d'investissement au 31/12/2010 : 0.00€

Il n'y a donc pas de report ni d'affectation.

Vote du budget primitif 2011 : Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence

Commune

Il s'équilibre à 372 910.23 € en section de fonctionnement,
203 881.13 € en section d'investissement.

Assainissement

Il s'équilibre à 14 437.74 € en section d'exploitation,
29 396.24 € en section d'investissement

Lotissement de Jouvence

Il s'équilibre à 85 534.23 € en section de fonctionnement
79 529.23 € en section d'investissement

Convention de prestation informatique du Centre de Gestion –Année 2011

Le conseil municipal décide de la renouveler.

Le 15 avril 2011
Le Maire,